



CŒUR DE CHARTREUSE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**OBJET : CONSTRUCTION DE L'OTI ET  
DE LA MAISON DU PARC – AVENANT  
MAITRISE D'ŒUVRE N°3**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 30 novembre 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** la délibération du 13 octobre dernier concernant l'avenant 3 pour le marché de maitrise d'œuvre pour la construction de l'OTI et de la maison du Parc

**CONSIDÉRANT** une erreur sur le montant du PRO N°1 dans l'avenant 3 : 7 756.06€ au lieu de 21 249. 47€

**CONSIDÉRANT** l'avenant 3 en annexe

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant 3 corrigé tel que défini ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 06 décembre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 038-200040111-20221206-22\_193-DE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_193**

**AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU PARC  
NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE ET DU SIEGE DE  
L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE  
A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**

(annule et remplace l'avenant 3 établi en date du 25/04/2022)

Entre les soussignés :

**Maître d'ouvrage :**

**Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

ZI chartreuse Guiers

38380 ENTRE DEUX GUIERS

représenté par sa Présidente,

d'une part,

Et

**Maître d'œuvre :**

**Groupement CR&ON ARCHITECTES / EA2C / VESSIERE & COMPAGNIE / CET / CANOPEE /  
SALTO INGENIERIE**

représenté par Monsieur Jean-Philippe CHARON, mandataire de ce groupement dûment habilité  
à cet effet,

d'autre part,

**Il est préalablement exposé de ce qui suit :**

Par marché accepté le 2 juillet 2019, il a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre précité,  
une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction de la Maison du Parc  
Naturel Régional de Chartreuse et du Siège de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse sur la  
commune de Saint-Pierre de Chartreuse, pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération  
de 325 986,16 € HT soit 391 183,39 € TTC.

## Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prise en compte du PRO n°1.

En phase programme, en phase concours puis au cours des études, le document d'urbanisme applicable était le POS de la commune. Il était convenu de déposer le PC sous le régime de ce document.

Or, malgré les relances de l'AMO à de nombreuses reprises et pendant plusieurs semaines, la demande de PC n'a été déposée que tardivement, et sans vérification du document d'urbanisme en vigueur. Il s'avère qu'entre-temps le PLU était applicable et que le projet ne correspondait plus au PLU.

Personne n'ayant connaissance de l'évolution du POS en PLU, et personne n'ayant vérifié ce point, le PC déposé a été retiré car non conforme aux nouvelles règles.

Un nouveau PRO doit être réalisé pour correspondre au nouveau document d'urbanisme.

Il a été convenu entre le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre que les honoraires relatifs à la réalisation du PRO n°1 seraient réduits à 80% de leur valeur initiale, le DCE n'ayant pas été réalisé, et que cette somme serait supportée par moitié par chacune des parties.

## Article 2 : Calcul des honoraires du PRO n°1

Montant du PRO/DCE du contrat : 53 123,68 €ht

Prise en compte à 80% :  $53\,123,68 \times 80\% = 42\,498,94$  €ht

Part prise en charge par la MOA :  $42\,498,94 \times 50\% = 21\,249,47$  €ht

## Article 3 : Montant de l'avenant

Le présent avenant modifie ainsi les honoraires de maîtrise d'œuvre :

<b>PRO n°1 :</b>	<b>21 249,47 €</b>
<b>TVA à 20,00 % :</b>	<b><u>4 249,89 €</u></b>
<b>Total Toutes Taxes Comprises :</b>	<b>25 499,36 €</b>

Soit vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et trente six centimes Toutes Taxes Comprises.

Par conséquent, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché HT (AE) :	325 986,16 €
Montant de l'avenant n° 1 HT :	21 717,82 €
Montant de l'avenant n° 2 HT :	0,00 €
Montant de l'avenant n° 3 HT :	<u>21 249,47 €</u>
Le nouveau montant du marché HT devient :	368 953,45 €
TVA à 20,00 % :	<u>73 790,69 €</u>
Soit un montant TTC de :	442 744,14 €

L'évolution du marché représente une augmentation de 13,2 %.

## Article 4 : Clauses inchangées.

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables sans aucune restriction et le groupement s'engage à renoncer à toute action amiable ou contentieuse relative à cet avenant.

Fait en un exemplaire original,

A Entre Deux Guiers, le

Le Titulaire

*Signature et tampon*

*(précédé de la mention « lu et approuvé »)*

La Présidente

**Pièce annexée** : Tableau de répartition des honoraires entre les cotraitants.

Coût prévisionnel définitif des travaux à l'APD : 2 495 000 € HT

Coût prévisionnel définitif valorisé des travaux à l'APD : 2 477 036 € HT

Nouveau forfait définitif des honoraires de mœ : 368 953,45 €

Retrait de TAKT : répartition des honoraires du paysagiste entre CR&ON / VESSIERE / CET

Prise en compte PRO/DCE version 1

FORFAIT MOE APRES AVENANT 3		Montant global
ESQ	6,08%	16 885,64 €
APS	10,20%	28 331,56 €
APD	18,89%	52 471,79 €
PRO/DCE	20,40%	56 663,16 €
ACT	5,75%	15 977,30 €
DET	26,42%	73 375,41 €
VISA	6,31%	17 522,51 €
AOR	5,96%	16 543,91 €
<b>Total missions de base HT</b>	<b>100%</b>	<b>277 771,28 €</b>

MAISON DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE  
 SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE  
 Saint-Pierre-de-Chartreuse (38)

Répartition des honoraires par co-traitant						
Architecte	Economiste	Structure Bois & Béton	Fluides	QEB	Acoustique	
CR&ON	E2AC	VESSIERE	CET	CANOPEE	SALTO	
10 625,56 €	1 652,07 €	1 652,07 €	1 652,07 €	853,27 €	450,60 €	
17 469,73 €	2 503,26 €	3 003,82 €	3 003,82 €	1 599,99 €	750,94 €	
29 431,97 €	5 406,70 €	6 007,41 €	6 007,41 €	4 266,46 €	1 351,84 €	
26 261,96 €	9 512,17 €	7 843,33 €	7 843,33 €	3 199,98 €	2 002,39 €	
8 467,98 €	3 003,74 €	2 252,79 €	2 252,79 €	- €	- €	
57 793,96 €	- €	6 082,77 €	6 082,77 €	1 386,64 €	2 029,27 €	
8 060,43 €	- €	4 380,59 €	4 380,59 €	- €	700,90 €	
12 206,00 €	- €	1 752,13 €	1 752,13 €	533,24 €	300,41 €	
<b>170 317,59 €</b>	<b>22 077,94 €</b>	<b>32 974,91 €</b>	<b>32 974,91 €</b>	<b>11 839,58 €</b>	<b>7 586,35 €</b>	

Missions Complémentaires		Montant global
EXE 1	53,15%	37 166,51 €
EXE 2	44,42%	31 064,32 €
CSSI	2,43%	1 701,87 €
<b>Total missions complémentaires HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>69 932,70 €</b>

Etude PRO/DCE V1	9 849,11 €	3 567,79 €	2 940,93 €	1 200,60 €	750,11 €
------------------	------------	------------	------------	------------	----------

Nouveau montant après avenant 3	207 292,94 €	29 388,15 €	53 241,24 €	48 104,78 €	18 799,84 €	12 126,50 €
---------------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Coût prévisionnel définitif des travaux à l'APD : 2 495 000 € HT

Coût prévisionnel définitif valorisé des travaux à l'APD : 2 477 036 € HT

Nouveau forfait définitif des honoraires de mœ : 368 953,45 €

Retrait de TAKT : répartition des honoraires du paysagiste entre CR&ON / VESSIERE / CET

Prise en compte PRO/DCE version 1

PNRC	63,50%
------	--------

MAISON DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE  
 SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE  
 Saint-Pierre-de-Chartreuse (38)

Éléments de mission	%	Montant global	Répartition des honoraires par co-traitant					
			Architecte CR&ON	Economiste E2AC	Structure Bois & Béton VESSIERE	Fluides CET	QEB CANOPEE	Acoustique SALTO
ESQ	6,08%	10 722,38 €	6 747,22 €	1 049,06 €	1 049,07 €	1 049,07 €	541,83 €	286,13 €
APS	10,20%	17 990,55 €	11 093,29 €	1 589,56 €	1 907,43 €	1 907,43 €	1 015,99 €	476,85 €
APD	18,89%	33 319,58 €	18 689,32 €	3 433,25 €	3 814,70 €	3 814,70 €	2 709,20 €	858,41 €
PRO/DCE	20,40%	35 981,11 €	16 676,35 €	6 040,23 €	4 980,51 €	4 980,51 €	2 031,99 €	1 271,52 €
ACT	5,75%	10 145,58 €	5 377,17 €	1 907,37 €	1 430,52 €	1 430,52 €	- €	- €
DET	26,42%	46 593,37 €	36 699,16 €	- €	3 862,56 €	3 862,56 €	880,51 €	1 288,58 €
VISA	6,31%	11 126,78 €	5 118,37 €	- €	2 781,67 €	2 781,67 €	- €	445,07 €
AOR	5,96%	10 505,41 €	7 750,84 €	- €	1 112,60 €	1 112,60 €	338,61 €	190,76 €
<b>Total missions de base HT</b>	<b>100%</b>	<b>176 384,76 €</b>	<b>108 151,72 €</b>	<b>14 019,47 €</b>	<b>20 939,06 €</b>	<b>20 939,06 €</b>	<b>7 518,13 €</b>	<b>4 817,32 €</b>

Missions Complémentaires

EXE 1	53,15%	23 600,74 €
EXE 2	44,42%	19 725,83 €
CSSI	2,43%	1 080,69 €
<b>Total missions complémentaires HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 407,26 €</b>

Etude PRO/DCE V1	13 493,42 €
------------------	-------------

Nouveau montant après avenant 3	234 285,44 €
---------------------------------	--------------

Architecte	4 458,81 €	2 376,44 €	8 219,99 €	3 942,49 €	2 641,44 €	1 961,57 €
Economiste	12 701,51 €	- €	2 781,64 €	2 781,64 €	1 015,94 €	445,10 €
Structure Bois & Béton	64,83 €	- €	- €	1 015,86 €	- €	- €
Fluides	17 225,15 €	2 376,44 €	11 001,63 €	7 739,99 €	3 657,38 €	2 406,67 €
QEB	6 254,19 €	2 265,55 €	1 867,49 €	1 867,49 €	762,38 €	476,32 €
Acoustique	131 631,06 €	18 661,46 €	33 808,18 €	30 546,54 €	11 937,89 €	7 700,31 €

Coût prévisionnel définitif des travaux à l'APD : 2 495 000 € HT

Coût prévisionnel définitif valorisé des travaux à l'APD : 2 477 036 € HT

Nouveau forfait définitif des honoraires de mœ : 368 953,45 €

Retrait de TAKT : répartition des honoraires du paysagiste entre CR&ON / VESSIERE / CET

Prise en compte PRO/DCE version 1

4C	36,50%
----	--------

MAISON DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE  
 SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE  
 Saint-Pierre-de-Chartreuse (38)

Éléments de mission	%	Montant global	Répartition des honoraires par co-traitant					
			Architecte CR&ON	Economiste E2AC	Structure Bois & Béton VESSIÈRE	Fluides CET	QEB CANOPEE	Acoustique SALTO
ESQ	6,08%	6 163,26 €	3 878,34 €	603,01 €	603,00 €	603,00 €	311,44 €	164,47 €
APS	10,20%	10 341,00 €	6 376,44 €	913,69 €	1 096,39 €	1 096,39 €	584,00 €	274,09 €
APD	18,89%	19 152,21 €	10 742,66 €	1 973,45 €	2 192,71 €	2 192,71 €	1 557,26 €	493,42 €
PRO/DCE	20,40%	20 682,05 €	9 585,63 €	3 471,94 €	2 862,81 €	2 862,81 €	1 167,99 €	730,87 €
ACT	5,75%	5 831,72 €	3 090,79 €	1 096,37 €	822,28 €	822,28 €	- €	- €
DET	26,42%	26 782,04 €	21 094,81 €	- €	2 220,21 €	2 220,21 €	506,12 €	740,89 €
VISA	6,31%	6 395,72 €	2 942,11 €	- €	1 598,89 €	1 598,89 €	- €	255,83 €
AOR	5,96%	6 038,52 €	4 455,20 €	- €	639,52 €	639,52 €	194,63 €	109,65 €
<b>Total missions de base HT</b>	<b>100%</b>	<b>101 386,52 €</b>	<b>62 165,98 €</b>	<b>8 058,46 €</b>	<b>12 035,81 €</b>	<b>12 035,81 €</b>	<b>4 321,44 €</b>	<b>2 769,02 €</b>

Missions Complémentaires		Montant global
EXE 1	53,15%	13 565,76 €
EXE 2	44,42%	11 338,49 €
CSSI	2,43%	621,19 €
<b>Total missions complémentaires HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 525,44 €</b>

Étude PRO/DCE V1	Montant global
	7 756,06 €
<b>Nouveau forfait définitif après avenant 3</b>	<b>134 668,02 €</b>